



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de membres absents : 4

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 10 octobre 2023

OBJET :

DE-CCAS-23-10-1-2) AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LE DISPOSITIF « MON COMPTE PARTENAIRE »

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix octobre à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 05 octobre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme JOURION), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme BRÉON).

Excusés : Mme ETIENNE, Mme LIBERT-ALBANEL, Mme MARTIN, Mme POLLARD.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Conformément à la mission des CCAS d'animation d'une action sociale générale telle que définie dans le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres communaux et intercommunaux ;

Vu la Convention de service du 20 janvier 2009 pour la consultation d'informations de la base allocataire de la CAF du Val de Marne par l'intermédiaire du service Cafpro sur le site Internet www.caf.fr ;

Vu la convention n°41/2017 relative à l'accès au service « Mon Compte Partenaire » ;

Considérant le projet de l'Avenant 412017AV01 à la Convention entre le CCAS et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relatif à la mise en œuvre de l'accès au service « Mon Compte Partenaire »

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré

DECIDE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve les termes de l'Avenant 412017AV01 à la Convention entre le CCAS et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relatif à la mise en œuvre de l'accès au service « Mon Compte Partenaire »

ARTICLE II : Autorise la vice-présidente à signer l'avenant relatif à l'accès à « Mon Compte Partenaire » et tous documents y afférent.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé